

POUR NOUS REJOINDRE, RIEN DE PLUS SIMPLE

- Contactez la Caisse de **Crédit Mutuel la plus proche.**
- Appelez le **0 800 110 115** Service & appel gratuits
- Connectez-vous sur **www.creditmutuel.fr**
- Vous pouvez également nous retrouver sur les réseaux sociaux

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en Caisse, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité. La durée du contrat, ainsi que les modalités et les conséquences financières de la fin du contrat sont fixées pour chaque produit dans la fiche Clarté et /ou dans les conditions générales du contrat qui vous seront communiquées avant la souscription.

Pour les crédits immobiliers :

Les utilisations de crédit contribuent à votre endettement.

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en agence, vous ne disposez pas d'un délai de rétractation mais du délai de réflexion indiqué ci-dessous.

Dans tous les cas, et conformément à l'article L.313-34 du code de la consommation, vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre de prêt. Si le prêt est destiné à financer une acquisition, la vente est subordonnée à l'obtention du prêt : si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'acquéreur les sommes versées.

Vous pouvez mettre fin au contrat à tout moment en remboursant la totalité des sommes dues, en capital, intérêts et accessoires et en réglant une indemnité de remboursement anticipé calculée aux conditions prévues par la loi. Par exception, il ne sera pas perçu d'indemnité dans les cas prévus par l'article L.313-48 du code de la consommation (vente du bien immobilier faisant suite à un changement du lieu d'activité professionnelle, décès ou cessation forcée de l'activité professionnelle de l'emprunteur ou de son conjoint).

Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Les dépôts espèces recueillis par notre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en Caisse et sur le site internet de la banque www.creditmutuel.fr.

Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : Crédit Mutuel 09 69 36 05 05 / Crédit Mutuel du Centre 09 69 36 16 16 / Crédit Mutuel LAC0 08 00 88 38 83 (appel non-surtaxé).

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

- à votre Caisse, dans un premier temps.
- au service Relation Clientèle dont votre Caisse peut vous communiquer les coordonnées, dans un deuxième temps.
- pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du Crédit Mutuel, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : via son site internet : www.lemediateur-creditmutuel.com ou gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier : Le Médiateur du Crédit Mutuel – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune ; vous pouvez obtenir auprès de votre Caisse ou sur www.creditmutuel.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation).

Contrats distribués et souscrits auprès de Crédit Mutuel Leasing.

Crédit Mutuel Leasing – Etablissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution – Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 09 046 570 (www.orias.fr). Société Anonyme au capital de 35 353 530 euros – Siège social : Tour D2 – 17 bis, place des Reflets – 92988 Paris La Défense Cedex – France – RCS Nanterre 642 017 834 – N° TVA intracommunautaire FR 77 642 017 834 – Site internet : www.creditmutuel-leasing.fr
Crédit Mutuel Leasing est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Crédit Mutuel



Réf. : 81.62.72 – Conditions 01/2024 – Document à caractère commercial – Crédit photo : Gettyimages.

Rejoindre une banque qui appartient à ses clients, ça change tout.



Découvrez notre offre spéciale ayants droit de Comités Sociaux et Économiques

Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8,6 millions de clients-sociétaires.



Avec l'offre spéciale ayants droit de Comités Sociaux et Économiques

profitez
de

Frais
de dossier
OFFERTS⁽¹⁾

▶ sur le crédit à la consommation⁽²⁾,
le prêt immobilier⁽³⁾ et l'offre
Crédit Mutuel Auto⁽²⁾.

60 €⁽⁴⁾
offerts

▶ à tout ayant droit de Comité Social
et Économique devenant client
Crédit Mutuel.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

**Découvrez également nos offres
de bienvenue nouveau client⁽⁵⁾**

POUR EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous dans une Caisse de Crédit Mutuel ou sur notre site :
cmut.com/offre-speciale-cse

(1) Offre valable jusqu'au 31/12/2024, réservée aux personnes physiques majeures, ayants droit d'un Comité Social et Économique (CSE), pour toute entrée en relation avec une Caisse de Crédit Mutuel participant à l'opération, sous réserve de l'existence d'une convention de partenariat entre le CSE et ladite Caisse de Crédit Mutuel. L'entrée en relation est soumise à l'accord de la Caisse de Crédit Mutuel. (2) Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse de Crédit Mutuel. Après expiration du délai légal de mise à disposition des fonds. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat. (3) Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse de Crédit Mutuel. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées.



Le Crédit Mutuel est une banque coopérative qui appartient à ses clients.

**Elle n'est pas cotée en bourse, et c'est à ses clients
qu'elle rend des comptes, et non à des actionnaires.
Et ça, ça change tout.**

Une banque qui peut prendre ses décisions au plus près de vous

Chaque Caisse de Crédit Mutuel bénéficie d'une vraie autonomie
et peut vous accorder un crédit sans demander l'autorisation au siège.
C'est tellement plus simple et plus rapide.

Une banque qui privilégie vos intérêts

Dans chaque Caisse locale, les chargés de clientèle vous conseillent
au mieux de vos intérêts.

(4) Offre de 60 euros valable jusqu'au 31/12/2024, réservée aux personnes physiques majeures, ayants droit d'un Comité Social et Économique, pour toute entrée en relation avec une Caisse de Crédit Mutuel participant à l'opération, sous réserve de l'existence d'une convention de partenariat entre le CSE et ladite Caisse de Crédit Mutuel. Le versement des 60 euros est subordonné à l'ouverture d'un livret et à la présentation de son adhésion au CSE signataire de la convention de partenariat avec la Caisse de Crédit Mutuel. L'entrée en relation est soumise à l'accord de la Caisse de Crédit Mutuel. (5) Offres soumises à conditions, réservées aux nouveaux clients personnes physiques majeures, pour toute entrée en relation avec le Crédit Mutuel, dans les Caisses de Crédit Mutuel participant à l'opération. L'entrée en relation est soumise à l'accord de la Caisse de Crédit Mutuel. Voir détails et conditions en Caisse de Crédit Mutuel ou sur le site creditmutuel.fr.